

Retraités

Toutes les raisons de rester mobilisé.es

Edito

Le 1er mai 2019, nouvelle journée internationale des travailleurs a connu une forte mobilisation dans toute la France.

A Paris, la manifestation s'est déroulée dans des conditions scandaleuses. Sous le prétexte d'empêcher « le chaos » annoncé à grand bruit, les forces de police ont lancé des charges d'une violence inouïe contre les services d'encadrement des organisations syndicales, contre des manifestants, avec la volonté de disloquer le cortège et provoquant des mouvements de panique. (voir à ce sujet communiqué intersyndical IDF sur le site académique).

La dernière provocation de C. Castaner à propos de « l'intrusion » dans l'hôpital de la Salpêtrière s'inscrit dans l'objectif de briser le mouvement social pour imposer la politique gouvernementale. Le droit fondamental de manifester est une fois de plus bafoué. Inacceptable dans une démocratie.

Les organisations syndicales ne sont pas décidées à céder à la force. Après la manifestation de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires le **jeudi 9 mai** contre le dynamitage de la Fonction publique, les syndicats de la FSU appellent à une manifestation nationale **samedi 18 mai** pour la défense du service public d'Education et contre la loi Blanquer.

Les retraité.es ont aussi toutes les raisons de poursuivre la mobilisation sur leurs revendications qui ne sont pas satisfaites par les annonces présidentielles du 25 avril. Les injustices perdurent.

Dans sa conférence de presse, E. Macron a eu ces mots surréalistes sur les retraité.es : « *J'ai un moment cru moi-même que leurs protestations n'étaient pas légitimes* ». Ce semblant de repentir en dit long sur le mépris pour les retraité.es dont il a refusé de recevoir les 9 organisations dans l'action.

Aucun rattrapage n'est envisagé pour 2018, pas plus qu'une revalorisation en 2019, en octobre par exemple. Les mesures de revalorisation annoncées restent évidemment dans le plus grand flou, que ce soit pour

2020 au-dessous de 2 000 euros et 2021 pour tout le monde.

Enfin le seuil de 2 000 euros (inférieur à l'actuelle moyenne des pensions de la Fonction Publique d'Etat) établit une division intolérable entre les retraité.es et détourne l'attention des vraies richesses qui voient leurs cadeaux fiscaux préservés. Plusieurs millions de retraité.es imposables restent assujettis à la hausse de la CSG.

Après la manifestation du 11 avril qui a réuni plus de manifestant.es que le 31 janvier (25 000 à Paris), **le jeudi 20 juin est la prochaine date de mobilisation** à laquelle appelle le SNES-FSU dans le cadre des 9.

Après le rassemblement de délégations venues de toute la France, les cartes-pétition collectées seront portées à l'Élysée. Nous remercions celles et ceux qui ont déjà signé. Pour que chacun puisse aussi étendre la protestation, au-delà des initiatives collectives prises dans les départements, nous vous adressons un nouvel envoi pour les retardataires mais aussi pour contacter voisin.es ou ami.es. Petits ruisseaux...

Vous trouverez aussi sur le site académique un courrier des 9 destiné à recueillir le soutien des maires et même du conseil municipal. Vous pouvez vous en saisir en liaison avec des élu.es que vous connaissez. Merci d'informer votre section départementale de vos projets ou démarches.

Les 9 demandent par ailleurs une audience à l'Association des Maires de France pour en solliciter le soutien. Ils demandent aussi un rendez-vous à Gilles Le Gendre, président du groupe parlementaire LRM, puisque le gouvernement a manifestement besoin d'en savoir plus sur les retraité.es.

Et les retraité.es ne cèdent rien sur leurs revendications concernant le financement de la perte d'autonomie ainsi que sur l'avenir des retraites.

Martine Beauju-Barlier
le 5 mai 2019

SOMMAIRE

- 1) Éditorial - page 1
- 2) On a fait le marché - page 2
- 3) Les Essonnais entre scepticisme et colère - page 2
- 4) Les pensions de réversion - page 3
- 5) Après l'incendie de Notre-Dame - page 4
- 6) Pour continuer... - page 5

On a fait le marché

Dans les Yvelines, plusieurs syndicats et associations du Groupe des 9 -CGT, FSU, FGR-FP, Solidaires, LSR- se sont retrouvés en nombre sur 3 des plus gros marchés du département.

Nous avons préparé des pancartes à mettre autour du cou, façon hommes-femmes sandwiches, très visibles et colorées, reprenant le logo du « printemps des retraités » et une revendication du tract commun sur chacune.

Nous avons eu pas mal de succès, avec des remarques comme « Enfin, on vous voit », « bravo, continuez » et très peu des personnes sollicitées ont refusé de signer la carte-pétition.

Nous en avons recueilli plus de 80 à Maurepas, plus de 90 à Poissy et presque 200 à Mantes la Ville. Pour autant, nous avons aussi eu beaucoup de remarques désabusées, qui laissent penser que les retraités, qui se sentent floués par Macron pour lequel ils ont voté en masse, n'ont plus envie de se déplacer.

Ils signent, nous disent qu'on a raison de continuer à nous battre, mais ne parlent pas de nous rejoindre dans l'action, et ajoutent même « ça ne va pas servir à grand-chose « il » ne nous écoute pas ! ». A nous de les



Mobilisation sur le marché de Poissy

convaincre de ne pas désespérer de ce que l'on peut obtenir.

La prochaine étape sera le 14 mai. Nous ferons converger des caravanes de voitures venant de Rambouillet (gare routière), Trappes (parking de l'ancienne poste), Mantes (maison des syndicats) et Poissy, vers Versailles où nous avons demandé audience au Préfet. Départs à 9h30 de Rambouillet et Mantes, à 10h30 de Poissy et Trappes, regroupement à 11h30 à la préfecture de Versailles. Nous remettons les pétitions au Préfet à cette occasion.

Sylvie Chardon

Les Essonniens entre scepticisme et colère

« D'accord avec vous, je signe la carte, mais vous croyez que ça va servir à quelque chose ? ». La question revient, mais peu de refus de signer.

A Juvisy, à Palaiseau et à Massy, des retraité-e-s de la FSU, FGR-FP, FO, CGT et Solidaires ont aussi fait signer la carte pétition et appelé à la manifestation du 11 avril sur les marchés, devant la Poste... Plus de cent signatures et des témoignages de colère mais aussi d'impuissance.

« J'ai travaillé toute ma vie, comment ils peuvent nous traiter comme ça ! J'ai le droit de vivre, de bouger, pas seulement d'attendre la mort, non ? »

« Mon hébergement me coûte 850 euros par mois + 150 euros pour les repas. J'ai 1500 euros de retraite, j'ai besoin d'aller chez le coiffeur, le pédicure.... Et je voudrais bien aider un peu mes petits-enfants. Je fais comment ? »

Cette dame âgée qui a voté Macron, « Ma pension a baissé comme jamais auparavant, ce Président se prend pour un monarque avec sa cour, ils n'ont aucun respect

de nous. »

« C'est bien que 9 organisations travaillent ensemble, « ils » ont un peu reculé d'ailleurs, mais j'ai appris qu'avec 2000 euros de pension, je suis dans les « riches qui doivent payer ». S'ils suppriment la taxe d'habitation, on va perdre en services municipaux. Et à Juvisy, ils ferment l'hôpital ! »

Opinions différentes sur le rôle des « Gilets Jaunes » mais si certains baissent les bras, monte l'idée que le mépris des mobilisations sociales par E. Macron et son gouvernement ne peut plus durer. Pour cette dame de Palaiseau « il faudrait une mobilisation du niveau de Mai 68 ! »

Alors on y retourne en mai pour multiplier échanges et signatures avant le 20 juin.

Pour nous aider près de chez vous, contactez-nous.

Mireille BRETON
mireille.breton@snes.edu
06 07 24 99 61

Les pensions de réversion : quels scénarios dans la réforme annoncée ?

Conçues pour corriger les effets de la division des rôles au sein des couples et pour maintenir le niveau de vie après le décès d'un des conjoints, les pensions de réversion sont loin d'être un accessoire puisqu'elles sont versées à 4,4 millions de bénéficiaires.

A 87 % il s'agit de femmes dont environ un million n'ont pas de pension personnelle. Leur montant mensuel moyen est de 304 € pour les hommes et 642 € pour les femmes. Toutefois si elles représentent 12 % des dépenses de retraite, c'est sensiblement inférieur à la situation de l'Europe du Sud, de la Belgique ou de l'Allemagne.

Les droits du conjoint survivant dans le système en vigueur

<i>Le conjoint décédé travaillait dans le privé</i>	<i>Le conjoint décédé était fonctionnaire</i>
<ul style="list-style-type: none"> • 54 % de la pension du Régime général • sous condition de ressources : 20 862,40 euros bruts maximum/an pour une personne seule • à 55 ans minimum 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % de la pension de fonctionnaire • sans condition d'âge ni de ressources
<ul style="list-style-type: none"> • 60 % de la pension ARRCO-AGIRC • à 55 ans pour l'ARRCO, 60 pour l'AGIRC 	
<i>Il n'y a pas de condition de durée du mariage et la pension de réversion est maintenue en cas de remariage au régime général, mais elle est interrompue à l'ARRCO-AGIRC</i>	<i>Le mariage doit avoir duré 4 ans sauf s'il y a un ou plusieurs enfants issus du mariage. Le versement est interrompu en cas de concubinage, PACS, remariage.</i>
<i>La pension est partagée en cas de pluralité d'unions au prorata de leur durée respective.</i>	<i>La pension est partagée en cas de pluralité d'unions au prorata de leur durée respective.</i>

Dans un système à points des scénarios en rupture avec la solidarité ?

Les pensions de réversion sont financées actuellement par les cotisations des actifs, un transfert s'opérant des cotisants non mariés vers ceux qui l'ont été. Mais le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) considère cette solidarité comme peu compatible avec un système où 1 € cotisé donne les mêmes droits.

En outre il met en avant les évolutions de la société telles que la quasi généralisation du travail des femmes, l'augmentation des couples non mariés qui ne peuvent bénéficier de la réversion ainsi que la plus grande fragilité des unions. Loin de proposer des améliorations adaptées à ce contexte il avance 3 scénarios :

- ♦ Le prolongement du système actuel en supprimant les différences entre régimes, en restreignant les droits à ceux constitués pendant la période de vie commune et éventuellement en finançant la réversion par des cotisations supplémentaires, voire l'impôt.
- ♦ Le partage des droits acquis pendant la vie commune : en cas de divorce, tous les droits constitués par le couple pendant la période de

vie commune seraient partagés (50/50) et reportés sur leur compte respectif, mais les couples pourraient en modifier les termes dans le cadre d'un partage inégal.

- ♦ Le remplacement pur et simple de la réversion par la mise en place d'un dispositif public d'assurance veuvage aux âges élevés, en dehors du système de retraite.

Dans le cadre des échanges avec les partenaires sociaux, les documents fournis par Jean-Paul Delevoye dressent un état des lieux et posent quelques questions, sans y répondre, sur les objectifs à assigner à la pension de réversion et les critères pour y prétendre.

Ils évoquent malgré tout la possibilité de ne verser les pensions de réversion qu'aux conjoints survivants dont les ressources personnelles sont les plus faibles. On serait là très loin du principe d'universalité des droits.

Baisse des pensions, baisse du niveau des pensions de réversion : c'est un même combat à mener.

Marie-Louise Billy

Après l'incendie de Notre-Dame

La catastrophe dont a été victime Notre-Dame de Paris a suscité une forte émotion devant la violence de l'incendie finalement maîtrisé grâce à la bravoure et à la ténacité des pompiers, devant la disparition de travaux d'art témoins de l'histoire des techniques et des arts ainsi que des sociétés qui les ont réalisés.

En l'état actuel du dossier de la reconstruction, les premières réponses apportées posent des questions de fond. Nous en retiendrons trois.

- ♦ **La décision prise par E. Macron, le soir même de l'incendie, de fixer à 2024** la réalisation du chantier porte la marque de sa conception autoritaire du pouvoir.

Sans concertation, alors même que le diagnostic de consolidation du bâti n'est évidemment pas établi, que les dégâts ne sont pas évalués, le président de la start-up nation a l'esprit tourné vers le business.

2024 est l'année des JO et l'attrait touristique du monument (et peut-être un souci de gloire personnelle) l'emporte sur la raison. L'homme pressé envisage même de recourir aux ordonnances pour s'exonérer du Code des marchés publics.

Les protestations des professionnels et des responsables sont nombreuses devant le court-circuitage des « procédures existantes, des services du ministère de la culture, du savoir accumulé ».

Le flou entoure aussi les conditions du concours international d'architectes envisagé. Privé de la sortie du « grand débat national » pourtant annoncée à grand renfort de publicité -annonces présentées comme « grandioses », « impressionnantes » mais on connaît la suite- le Président a saisi l'occasion de reprendre la main au moins sur ce dossier.

- ♦ **L'afflux rapide des dons émanant des sociétés ou fondations** créées par les champions du CAC 40 a fait scandale. Ce n'est pas tant le mécénat qui a indigné que le fait de voir les détenteurs des grosses fortunes se poser en bienfaiteurs, en pleine crise sociale, alors qu'ils sont les privilégiés des allègements fiscaux mais parfaitement pingres à l'égard des associations humanitaires et caritatives qui luttent au quotidien contre la pauvreté.

En 2018, la transformation de l'ISF en IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) a divisé par 3 le nombre de donateurs parmi les grosses fortunes et fait chuter leurs dons aux fondations de 54%, soit une perte de 130 à 150 millions (baromètre de France générosités). En effet le crédit d'impôt permet de moduler le taux d'imposition, ce qui n'est plus utile quand les mesures



fiscales y pourvoient.

Diverses associations se sont manifestées comme ATD Quart Monde, la Fondation Abbé Pierre pour qui se « repose la question de la fiscalité et de la redistribution »... Voilà ce qui légitime un peu plus la revendication de rétablissement de l'ISF avec suppression de la flat tax et instauration d'un impôt progressif.

- ♦ **Enfin, la catastrophe a mis sous les projecteurs les effets de l'austérité** et de la baisse des dépenses publiques. Le budget consacré à l'entretien et à la restauration du patrimoine, qui a baissé de 15% depuis 2010, est de 326 millions pour quelque 40 000 monuments inscrits ou classés au patrimoine.

Cela équivaut à 3% du budget de la culture qui représente lui-même 1% du budget national. Une misère... Le Loto du patrimoine mis en place par l'animateur S. Bern n'est qu'un pis-aller et l'enrobage ludique donné au désengagement de l'Etat.

Le mécénat se substitue à la politique publique qui devrait être menée. Et pourtant la niche fiscale sur le mécénat d'entreprise coûte plus de 900 millions par an à l'État, c'est-à-dire aux contribuables, (montant multiplié par 10 en 15 ans) au point que la Cour des Comptes s'inquiète de cette montée en puissance et dans un rapport de l'automne 2018 appelle à « mieux l'encadrer ». Là encore, on peut voir le choix idéologique de servir les plus riches plutôt que le service public.

Une fois l'émotion passée, on peut craindre que le patrimoine et plus généralement la culture ne continuent à être sacrifiés à des impératifs politiques et financiers. C'est pourtant une des dimensions des droits démocratiques que de permettre l'accès de tous à la beauté et à l'histoire.

Martine Beaulu-Barlier